

BUDOS – Second Empire

Le second Empire à BUDOS

Le régime politique du Second Empire a généralement très mauvaise presse. En dépit de ses fréquents recours aux urnes (et ils ont été très nombreux), il n'offre certes pas un modèle de démocratie, c'est bien le moins que l'on puisse dire. Peut-être porte-t-il aussi le poids de s'être imposé par le sang et les proscriptions du coup d'état de 1851 et de s'être achevé dans le désastre militaire de 1870.

Mais ceci étant dit, et de la façon la plus incontestable, il faut bien reconnaître que sa très brève période a correspondu, du moins dans nos campagnes à un temps de prospérité économique inhabituel mis au service d'un esprit d'innovation et d'entreprise né, pratiquement avec lui, et disparu en même temps que lui.

Jusqu'aux derniers mois de la Seconde République disons vers 1850, le village de BUDOS avait conservé à bien peu près la physionomie qu'il avait déjà à la fin de l'Ancien Régime. La Révolution était passée sans en rien modifier. Vingt ans plus tard, au terme de nombreuses initiatives et de travaux très conséquents, il avait acquis la physionomie qu'il devait conserver jusqu'à la seconde guerre mondiale. Les seules innovations, au demeurant fondamentales, survenues dans cette dernière période (arrivée du téléphone et de l'électricité par exemple) ne doivent pas grand-chose aux initiatives locales.

En un mot, c'est bien sous le Second Empire que le village de BUDOS est sorti de sa routine séculaire pour réaliser, en quelques années, un bon nombre des équipements qu'il utilise encore.

Jusque là, les chemins étaient tortueux, incommodes, voire inexistants; le village n'avait pratiquement pas de place publique, le centre du bourg étant dédié au cimetière, il n'y avait pas non plus de Maison Commune. Le conseil municipal se réunissait chez le Maire ou l'un des conseillers, au besoin dans l'église. L'église, parlons-en, son clocher menaçait ruine depuis des dizaines d'années. Une grande lézarde en balafrait la façade et ne cessait de s'agrandir. Le presbytère était devenu quasiment inhabitable et, de plus, se situait de façon telle que sa présence interdisait toute amélioration des chemins traversant le village. L'école communale était hébergée dans une maison privée louée par la commune.

Tous ces problèmes vont être résolus, ou bien peu s'en faut, en moins de vingt ans d'un invraisemblable dynamisme municipal. Après quoi, tout retombera dans le cadre ancestral d'une gestion routinière. Sous la III^{ème} République, on ne construira que les écoles, et uniquement parce que le projet, entrepris en 1868, brusquement interrompu par la guerre de 1870, ne put être mené à son terme par ceux qui l'avaient lancé. On a simplement manqué de temps.

Ce sont ces multiples, aménagements qu'il faut maintenant tour à tour évoquer.

Le chemin du Port de BARSAC (1^{ère} phase)

Après avoir traversé le bourg et descendu la colline par des virages successifs très dangereux dont nous aurons à reparler, ce chemin passait devant le château et sur quelques centaines de mètres suivait l'itinéraire actuel jusqu'à Mouyet. De là, il poursuivait en direction d'ILLATS, puis se décalait vers l'Est en desservant Pingoy et, par un tracé sinueux et incommode gagnait le pont de la Hontique qui existait déjà; Il s'agissait d'un chemin de terre à voie unique sur lequel chaque croisement de charrettes posait problème et la circulation y était néanmoins importante.

Le 10 novembre 1850, le Conseil Municipal de BUDOS estima qu'une telle situation n'était plus supportable et qu'il fallait y remédier. Il prit donc la décision de tracer un chemin entièrement nouveau qui, partant de Mouyet suivrait une "*ligne aussi droite que possible*" pour rejoindre le pont sur le Tursan en passant à l'Est de Pingoy. Il fallut déclencher une enquête publique qui pris pas mal de temps et dont les conclusions, favorable, ne furent déposées que le 26 octobre 1851. Le 6 février de l'année suivante, le conseil municipal décida qu'il fallait en finir au plus vite et que ce chantier devait être terminé avant la fin de l'année. Les négociations d'achats des terrains nécessaires furent rondement menées avec les neuf propriétaires concernés. Il en coûta au total la somme de 244 fr. 87. Et effectivement, dès le début 1853 on put disposer d'un beau chemin tout neuf allant en droite ligne de Mouyet au virage de l'Avion, le dernier de l'ancien itinéraire que l'on n'avait pas pu supprimer. Ce fut là une amélioration considérable que l'on compléta quelques années plus tard, le 22 mars 1858 par la décision de l'élargir encore en même temps qu'il devenait le "*chemin vicinal ordinaire de SAINT SYMPHORIEN au Port de BARSAC*". C'est ainsi que dès 1858, cette portion de l'itinéraire eut exactement, en tracé et en largeur la configuration que nous lui connaissons aujourd'hui.

Le problème du chemin de grande communication de SAINT SYMPHORIEN à PODENSAC

Ce chemin dénommé GC N° 26 traversait, et traverse toujours d'ailleurs, le territoire de la commune de BUDOS sur une distance de 2450 mètres et ne lui offrait strictement aucun intérêt de desserte. Or, son entretien lui incombait et l'administration départementale ne manquait pas, chaque année, de lui imputer une lourde taxe à cet effet. En 1851, cette contribution avait été fixé à 604 fr. 35 et, pour l'année suivante on annonçait déjà un montant de 700 frs. Ce qui, en ces temps de grande stabilité monétaire, représentait une majoration considérable. Dans sa réunion du 7 mai 1851 le conseil municipal de BUDOS refusa tout net de verser cette somme arguant du fait que cette route était à l'usage exclusif des communes quelle desservait et que son entretien, tout au long de son

itinéraire, devait être assuré par ceux qui l'empruntaient (SAINT SYMPHORIEN, BALIZAC, LANDIRAS). Au surplus, en ces années là, tous les moyens financiers de la commune étaient engagés dans l'opération concernant le chemin de BARSAC qui, lui, offrait un intérêt majeur pour le village. L'affaire ne faisait que commencer. L'administration départementale rejeta, bien entendu, cette argumentation et BUDOS dû s'incliner et poursuivre le versement de sa contribution, non sans récriminer d'ailleurs puisqu'en 1855 la municipalité demanda le classement de ce chemin en route départementale, ce qui aurait mis son entretien à la charge du département et aurait ainsi réglé le problème. Mais entre temps, ce problème avait été réglé d'une autre manière ainsi que nous le verrons un peu plus loin.

La vente de la lande communale

La municipalité avait en tête de nombreux projets passablement ambitieux mais n'avait pas les moyens financiers pour les entreprendre. Et pourtant, elle ne pouvait guère compter que sur ses propres ressources car les "*secours*" (que nous appelons aujourd'hui subventions) du département et de l'état étaient alors très chichement accordés et ne dépassaient jamais une très modeste part des dépenses engagées.

L'idée s'imposa donc de lotir et de vendre la lande communale à tels acquéreurs qui voudraient bien se présenter. Au surplus cette lande était source de conflits permanents que la municipalité devait arbitrer entre les divers usagers. Ce problème irritant serait donc, du même coup, réglé.

Cette lande, s'étendant sur toute la partie Sud-Ouest de la commune allait, en gros, de Médouc aux abords de Lantrès. Elle avait, de tous temps appartenue aux seigneurs de BUDOS qui l'avaient concédée collectivement à l'ensemble des habitants du village pour y mener paître leurs troupeaux, couper la bruyère nécessaire à leurs litières et ramasser les bois mort pour leur chauffage.

Cette affectation collective aux villageois avait sauvé cette lande, en 1793, de la vente comme bien national. La commune s'en était donc estimée héritière. Mais, mettant à profit les troubles du temps, un certain nombre d'habitants avaient commencé à s'en approprier des parcelles plus ou moins conséquentes. Par négligence ou pour toute autre cause, la commune, dans un premier temps, avait laissé faire jusqu'au jour, malheureusement tardif où elle décida de réagir. Il s'en suivit une série de procès longs et coûteux qui durèrent dix ans de 1840 à 1850. A leur terme, la commune avait obtenu entièrement gain de cause et récupéré son bien. Elle pouvait donc désormais en disposer à sa guise et c'est ainsi qu'elle prit la décision de s'en défaire le 14 novembre 1852, délibération aménagée et confirmée par deux fois en février et mai 1853. La concession générale des lots se fit les 29 et 30 novembre 1854 et rapporta la coquette somme de 37.160 francs qui allait constituer pour les années à venir une sorte de trésor de guerre dans lequel la commune allait trouver les moyens de réaliser ses projets.

Le chemin de BALIZAC au port de BARSAC

Lassée des protestations incessantes de BUDOS quant à l'entretien du chemin de grande communication N°26 (SAINT SYMPHORIEN ? PODENSAC), l'administration départementale avait conçu une idée un peu machiavélique. Pourquoi ne pas rendre ce chemin utile à BUDOS, ce qui couperait court à l'essentiel de ses arguments ?

Pour bien comprendre la situation, il faut savoir que le chemin traditionnel reliant BALIZAC à BUDOS avait, de tous temps coupé droit à travers la lande du Pouy pour aboutir aux environs de Saint Pierre en passant par le Pouy Blanc. C'était un chemin de sable à voie unique et coupé, ici et là, de bien des fondrières qui se réactivaient à chaque retour d'automne (n'oublions pas que la lande n'était pas encore drainée). C'est ainsi qu'en 1854, le département sortit de ses cartons le projet entièrement nouveau d'un chemin d'intérêt commun de BALIZAC au port de BARSAC. S'embranchant sur le GC N°26 à la hauteur de Cournaou. Il y avait pour ce choix de bons arguments. Au seul prix de l'empierrement du chemin reliant le bourg de BUDOS à Lantrès entre Cournaou et BUDOS et donc sans achat de terrain, puisqu'il existait déjà, on offrait un itinéraire un peu plus long, certes, mais empierré et sain en toutes saisons au lieu et place du chemin de sable ancestral si malcommode. Et du même coup, BUDOS ne pouvait plus prétendre que le GC N°26 ne lui servait à rien ? Le Préfet signa ce projet le 23 janvier 1854. Le tracé qu'il proposait allait de Cournaou à Saint Pierre, mais là au lieu de poursuivre vers le bourg, il se dirigeait vers les Marots, la Peyrouse et allait rejoindre quelque part entre Mouyet et Pingoy le beau chemin rectiligne que venait d'ouvrir la commune en fin 1852. Ce tracé évitait donc la traversée du bourg à juste titre réputée dangereuse. Le conseil municipal donna son accord de principe à cette nouvelle voie mais contesta vivement le tracé de la fin du parcours, voulant absolument que ce chemin aboutisse au bourg. L'agent Voyer cantonal mit cette variante en forme et l'appuya de quelques bons arguments. En effet, un projet de chemin de VILLANDRAUT à ILLATS était déjà dans l'air, et pour l'accueillir, BUDOS s'appêtait, à grand renfort de travaux, à remodeler de fond en comble le centre de son bourg en faisant disparaître les obstacles à la circulation qui, dans la région, l'avait rendu tristement célèbre. Le Préfet donna son accord à cette variante et la construction du nouveau chemin de BALIZAC fut entreprise, selon l'itinéraire que nous connaissons encore, dès la fin de 1854.

Annnonce du projet d'un chemin de VILLANDRAUT à ILLATS

Alors que BUDOS était passablement dépendant du marché de VILLANDRAUT, on n'avait jamais connu de voie directe y conduisant. De tous temps, le chemin traditionnel qui y menait était passé par la rive droite du Ciron via Finore, le Bruhe, LÉOGEATS et NOAILLAN, ce qui présentait nombre d'inconvénients. Il fallait traverser deux fois la rivière (au Bruhe et à VILLANDRAUT) et emprunter sur quelques centaines de mètres le territoire de la commune de SAUTERNES, entre le gué du Bruhe et la limite de LÉOGEATS; Or, SAUTERNES se désintéressait complètement de l'entretien de ce bout de chemin qui ne lui servait à

rien. Ce passage avait fini par devenir une suite de fondrières. En dépit des protestations véhémentes de la municipalité de BUDOS auprès de la Préfecture, personne n'avait obtenu de SAUTERNES même un simulacre d'entretien. Le parcours n'était pas long, mais pour une charrette chargée, il était redoutable. L'idée d'une liaison directe avec VILLANDRAUT fut donc accueillie à BUDOS avec enthousiasme. Hélas ! on allait encore attendre dix ans avant de la voir aboutir.

BUDOS aménage son bourg

Pour accueillir ce chemin de VILLANDRAUT tant désiré, il fallait, à l'évidence aménager la place du village et y normaliser la circulation, surtout depuis que l'on avait obtenu d'y voir aboutir le chemin venant de BALIZAC. Mais les obstacles étaient considérables, et l'entreprise assurément coûteuse.

Il faut d'abord imaginer qu'à l'époque, le presbytère était constitué d'une lourde maison basse, tout en longueur bâtie d'Est en Ouest, juste en face de la porte de l'église, autrement dit très exactement en travers de la route actuelle. De plus, le cimetière ceinturait entièrement l'église du Nord au Sud en la contournant par l'Est. Son mur, côté place passait un peu au-delà de l'actuel monument aux morts. La place publique était donc minuscule et le chemin faisait le tour du chevet de l'église dans un virage très serré et plongeait tout aussitôt dans une pente très abrupte jusqu'au niveau de la fontaine. Tout ce secteur ayant été largement remblayé et nivelé il nous est aujourd'hui difficile de bien apprécier tous les dangers de cette situation, mais les bouviers locaux et autres conducteurs d'attelages les connaissaient bien. Les nombreux accidents qui s'y étaient produits portaient témoignage de la dangerosité du passage. Le chemin poursuivait ensuite sa descente dans une très forte pente en direction du château.

Pour aménager tout cela, il fallait donc transférer le cimetière hors du bourg, démolir le presbytère pour le reconstruire ailleurs et remblayer la pente, côté Nord pour l'adoucir et la rendre plus praticable jusqu'au plateau du château. Pour un petit village, tout cela représentait un énorme chantier. On l'entreprit à partir de 1855.

Transfert du cimetière

Par une délibération du 11 mai 1855, le conseil municipal demanda officiellement au Préfet l'autorisation de transférer le cimetière dont le déclassement avait déjà été demandé dès le 13 février 1853. Il faisait valoir pour l'obtenir la dangerosité de son contournement par un chemin à voie unique très accidenté, ainsi que le fait de procéder à des inhumations en pleine terre à quelques mètres au dessus d'une fontaine "*qui alimente trente familles*". On notera que ce dernier point, au demeurant très pertinent était ici invoqué pour la première fois alors que le problème était déjà posé depuis au moins huit siècles ? Cette autorisation ayant été accordée sans difficulté, on se mit aussitôt en quête d'un nouvel emplacement. Aucune polémique ne semble s'être élevée quant à ce choix. Restait à acheter les terrains nécessaires ce qui se fit en deux temps car plusieurs propriétaires étaient concernés. Les deux premiers terrains furent acquis le 20 juillet 1856 et un emplacement complémentaire quelques mois plus tard.

Dans le même temps, le gouvernement Impérial se préoccupait beaucoup du sort des chômeurs en milieu rural. Ils se rencontraient surtout parmi les journaliers. A la belle saison, il y avait du travail pour tout le monde, mais au cours de l'hiver, le travail était rare. Le Préfet incitait donc les communes à créer des "ateliers" qu'elles financeraient sur leur propre budget. Le 20 janvier 1855 la municipalité de BUDOS avait ainsi voté un crédit de 400 francs pour recruter les chômeurs locaux en les employant à l'entretien des chemins vicinaux. Le Préfet trouvant cette dotation insuffisante, le crédit en fut porté à 600 francs le 11 novembre 1855 et on décida d'affecter ce supplément à l'extraction, au Landon, de la pierre nécessaire à la construction du mur du nouveau cimetière, en complément de la récupération des pierres de l'ancien sur la place du bourg. Pour ce faire, il fallut rajouter un nouveau crédit de 100 francs le 5 février 1856. Dans le même temps, le conseil se préoccupa d'élargir et d'aménager le chemin vicinal qui conduisait du bourg à la Crampe en vue de faciliter l'accès au nouveau cimetière avec l'arrière pensée d'en faire le débouché du futur chemin venant de VILLANDRAUT, toujours en projet et dont la réalisation tardait à venir. Le plan de cet aménagement fut présenté le 2 mai 1856 et aussitôt adopté.

Une polémique faillit s'amorcer quant au sort de la croix située un peu en arrière de l'actuel monument aux morts, à peu près à l'emplacement du premier platane. Fallait-il la laisser en place en souvenir de l'affectation de ces lieux ou bien la transférer dans le nouveau cimetière ? En accord avec le Curé LARREY, la municipalité trancha dans le sens du transfert le 2 novembre 1856.

La bénédiction de ce nouveau cimetière fut célébrée par le Curé LARREY par délégation spéciale du Cardinal DONNET, le 5 janvier 1857. En cette circonstance, il fut assisté par les Curés de NOAILLAN, SAUTERNES, LÉOGEATS et BOMMES. La cérémonie, commencée par une messe des morts célébrée dans l'église se poursuivit par une grande procession réunissant, dit-on, l'ensemble du village. Elle se prolongea, sur place, tout le restant de la matinée dans un recueillement qui semble bien avoir beaucoup frappé l'opinion.

Construction du nouveau presbytère

La municipalité n'avait pas attendu le règlement définitif du transfert du cimetière pour s'investir dans l'important problème que posait le presbytère. On sent bien là une impatience d'agir et de réaliser selon un plan concerté. Et cette attitude forme un contraste saisissant avec l'inertie séculaire dans laquelle s'était jusque là complu le village.

Si l'on voulait supprimer le contournement de l'église par le chemin, avec tous les dangers qu'il présentait, il fallait absolument démolir

le presbytère et dégager le devant de l'église pour offrir un passage libre et direct à la circulation.

Encore fallait-il trouver un terrain convenable pour y édifier le nouveau presbytère. C'est le 10 février 1856 que l'on entama cette recherche. Le choix se porta assez vite sur une parcelle de vigne (à l'emplacement du jardin actuel de la mairie) dont on décida l'acquisition.

Tout ceci était parfaitement cohérent. Mais il fallait obtenir une modification du tracé du chemin venant de BALIZAC via Cournaou qui était pour lors en cours de construction. Lorsque l'on avait enlevé la décision de le voir passer par le bourg plutôt que par les Marots, son tracé avait été établi avec un raccordement sur le chemin passant derrière l'église. Il fallait donc faire modifier ce dessin afin qu'il passe désormais devant l'église. Pour cela, il fallait obtenir l'autorisation du Préfet. Elle lui fut demandée le 15 août 1856 et obtenue sans difficulté. A l'occasion de cette demande, le Conseil Municipal n'avait pas manqué de saisir l'opportunité de rappeler qu'il attendait toujours le chemin de VILLANDRAUT dont le projet n'avançait guère. Le chemin recevrait à BUDOS un accueil privilégié sur une place enfin dégagée et offrant un accès direct à la suite du parcours.

Jusque là, les choses avaient bien marché, mais maintenant, au grand dam de la municipalité, elles vont prendre du retard. On prend en effet conscience que la parcelle acquise pour la construction du presbytère deviendrait insuffisante si l'on voulait un jour y adjoindre une école. On décide donc d'acheter une prairie attenante ainsi qu'un lopin de friche représentant 50 ares. Mais faute d'entente amiable, il fallut procéder à une expropriation avec tous les délais qu'elle supposait. Cela retarda beaucoup le projet. Cette expropriation ne fut prononcée que le 16 février 1864. Entre temps autre vicissitude, l'Archevêque et l'Inspecteur d'Académie avaient fait savoir que ni l'un, ni l'autre ne voulaient voir accoler la future école au presbytère. Le projet d'expropriation n'en avait pas moins été poursuivi car on s'était aperçu qu'il faudrait bien prévoir un jardin et un emplacement pour quelques dépendances c'est ainsi que le jardin actuel de la mairie est situé sur l'emplacement initial retenu pour le presbytère et que le bâtiment de la mairie et ses dépendances est établi sur les parcelles acquises par l'expropriation.

Les plans et les devis de cette construction furent arrêtés et présentés par Mr LAMBERT, architecte, le 7 mai 1863. Un cahier des charges fut dressé et une adjudication lancée en avril 1864. Elle accueillit huit soumissions dont une proposant un rabais de 10% sur le devis établi que l'on réduira encore en réutilisant une bonne partie de la pierre récupérée sur l'ancien bâtiment, lequel, à ce moment là, n'était pas encore démoli. Le 24 mars 1864, le Maire, Mr BATAILLEY, écrit au Préfet pour lui demander l'autorisation de réunir son conseil en session extraordinaire afin de voter les crédits nécessaires à cette démolition. Dans un temps où l'on ne connaît guère encore que la poste aux chevaux et où le plus proche bureau de poste est situé à PREIGNAC, cette lettre parvient à la préfecture le 26. La réponse positive, à la signature du Préfet lui-même repart de BORDEAUX le jour même et parvient à BUDOS le 28. Bel exemple d'efficacité administrative. Cette démolition coûtera 155 francs et sera aussitôt commencée.

La construction du nouveau presbytère fut très rapide. Commencée à la mi-avril 1864 elle était terminée à la mi-novembre de la même année. Il ne restait plus qu'à construire un mur de clôture autour du jardin pour un montant de 569fr24 et le Curé PINSAN put en prendre aussitôt possession.

Le coût définitif de cette opération fut arrêté à 12.249fr58 financés par les fonds recueillis lors de la vente de la lande communale.

La construction de la mairie

Le projet du nouveau presbytère avait donc pris quelque retard bien involontairement. Mais la municipalité n'était pas pour autant, dans cet intervalle, resté inactive.

Il n'y avait jamais eu de mairie à BUDOS. Le Conseil Municipal se réunissait chez le Maire, ou chez l'un des Conseillers ou lors des assemblées plus importantes, tout bonnement dans l'église comme on l'avait toujours fait sous l'ancien régime.

La municipalité voulait en finir avec ces improvisations et voulait donner à BUDOS une véritable Maison Commune. Mais aucun emplacement ne se trouvait alors disponible dans le bourg. Pour 1.000 francs, elle acheta alors une vieille maison située à l'angle de la place et la fit démolir pour dégager le terrain. Un plan et un devis estimatif furent présentés au Préfet et approuvés le 3 janvier 1858. Le Maire voulait aller vite et pour cela, il aurait bien aimé se dispenser des lourdes formalités liées à l'ouverture d'une adjudication. Le 8 février 1858 il écrivit donc au Préfet pour lui demander l'autorisation de traiter cette construction de gré à gré avec des artisans locaux. Le Préfet reçut cette lettre le 10, donna son autorisation le jour même et sa réponse parvint à BUDOS le 12. C'était un temps où les dossiers ne traînaient pas. Le retard viendra ici des artisans. La municipalité ne pourra s'installer dans sa mairie qu'à l'automne 1860. Elle y demeura 129 ans avant de se transférer dans les locaux du presbytère entre temps devenu vacant.



Rue des Ecoles (1910)

Aménagement du bourg

Le chemin de BALIZAC via Cournou avait enfin atteint BUDOS, mais à l'entrée du bourg, entre les écoles actuelles et la place, il adoptait, on ne sait trop pourquoi, un tracé regrettablement sinueux. Qu'à cela ne tienne, le 29 mars 1857 on acheta quelques ares aux divers propriétaires riverains et l'on redressa cette voie pour qu'elle parvienne tout droit jusqu'à la place du village.

Mais cela n'était qu'un détail au regard de la vaste entreprise que l'on conduisait par ailleurs. Le 23 septembre 1857 on avait approuvé le redressement du chemin vicinal ordinaire N°2, de BUDOS au port de BARSAC entre le bourg et le château. Ce n'était pas une mince affaire. Certes, il était bien déjà acquis que l'on passerait directement devant l'église dès que le terrain serait dégagé, mais cela ne réglait en rien le problème de la descente particulièrement abrupte et dangereuse au-delà de la fontaine pour accéder au plateau du château. Le chemin sinuait au flanc de la colline et c'est ce problème qu'il fallait maintenant régler.

On commença par acquérir quelques parcelles indispensables au projet, soit par achat direct, soit par échange avec quelques parcelles de landes subsistantes. Puis, on se lança dans le grand projet, celui-là même que l'on approuva le 29 mars 1857, savoir, ni plus ni moins que remblayer la colline au prix d'un apport de plusieurs milliers de mètres cubes de terre en construisant une plateforme artificielle partant du bourg et allant se raccorder aussi directement que possible à la suite du chemin passant devant le château. Ce projet, évalué à 12.500 francs devait, lui aussi être financé sur les fonds obtenus par la vente de la lande. Ce chantier énorme eu égard aux seuls moyens manuels dont on disposait à l'époque, fut mené tambour battant. Au mois d'août 1858, la "côte" de BUDOS était déjà construite dans la configuration qu'elle a conservé jusqu'à nos jours.

Le chemin de VILLANDRAUT à ILLATS par BUDOS

Au sein de cette activité frénétique, un projet néanmoins marquait toujours le pas, et depuis longtemps. C'était celui du chemin de VILLANDRAUT. Il n'était évidemment pas du ressort de la commune de BUDOS, c'était une affaire départementale impliquant la participation de six municipalités. Mais BUDOS estimait avoir assez fait en matière de voirie pour avoir le droit de faire un peu bouger les choses.

Le 18 novembre 1860, le Conseil Municipal adresse une lettre au Préfet et lui expose tout l'intérêt qu'il porte à avoir un bon accès au marché de VILLANDRAUT, ainsi qu'à PODENSAC, son chef lieu de canton. Il demande donc l'établissement de cette route de VILLANDRAUT à NOAILLAN, LÉOGEATS, BUDOS et ILLATS où elle se raccorderait au CG N°26 venant de SAINT SYMPHORIEN. On notera que l'habitude était tellement prise d'accéder à VILLANDRAUT par le chemin du Bruhe et la rive droite du CIRON que nul n'avait songé à suggérer un accès direct par la rive gauche sans avoir à traverser la rivière.

Il fallut encore trois ans pour que ce projet finisse par sortir. Dans une lettre du 10 novembre 1863, le Préfet interrogea toutes les communes concernées et leur proposa une option entre trois solutions possibles :

-Le tracé actuel, tel que nous le connaissons aujourd'hui pour un montant de 60.000 francs.

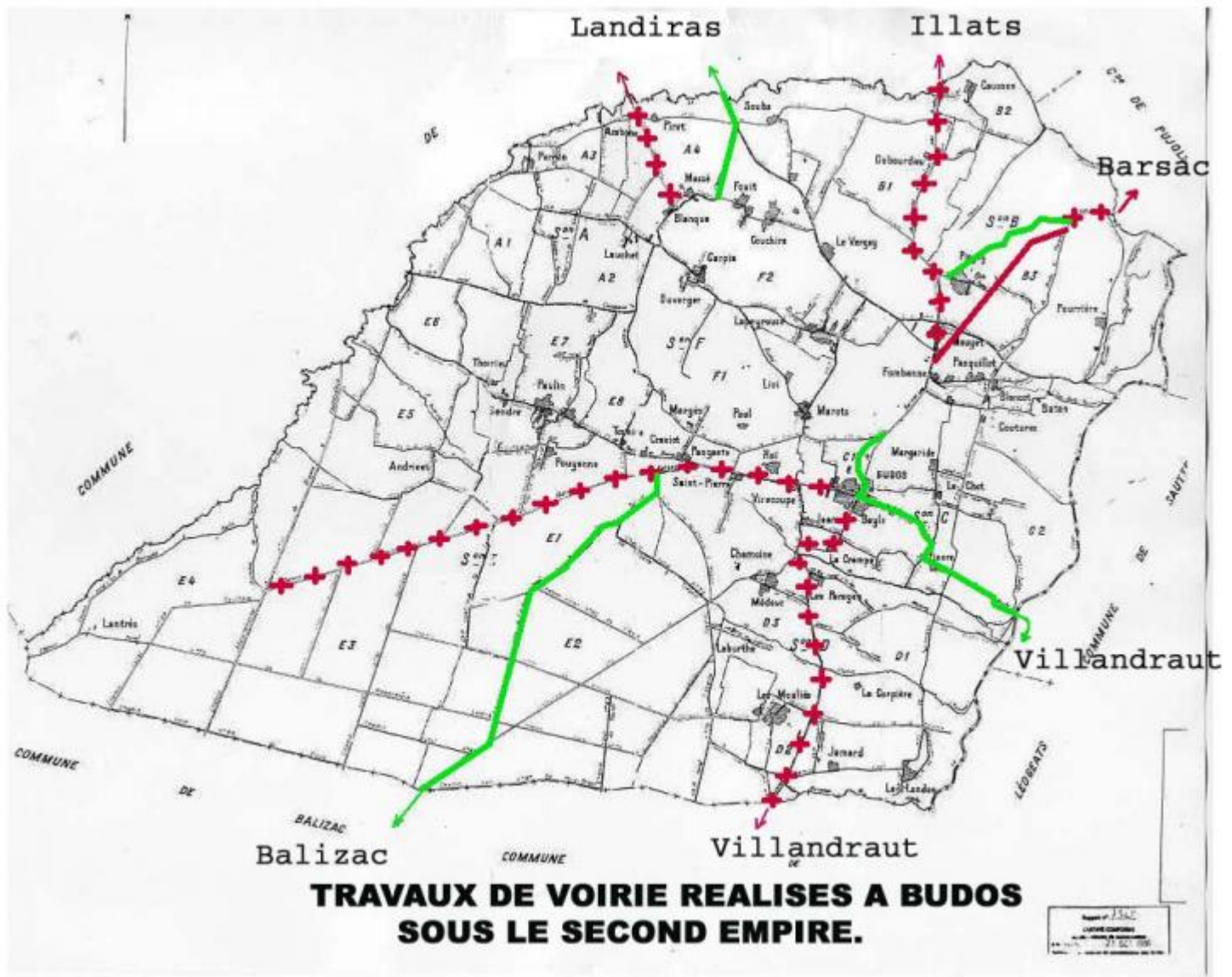
-Le même tracé mais avec, en supplément, pour 13.000 francs de plus, un embranchement partant de Prat, traversant le CIRON à Peyrebernède pour atteindre le Nord du bourg de NOAILLAN.

-Le tracé actuel de BUDOS à Prat prolongé par la variante ci-dessus via Peyrebernède en abandonnant le parcours de Prat à VILLANDRAUT par la rive gauche; le coût serait alors limité à 31.000 francs.

Par 14 voix contre 5, la municipalité de NOAILLAN se prononça pour la troisième solution, celle qui obligeait tout le monde à passer par le bourg de son village. Mais le 22 novembre 1863, séduite par la nouveauté de la proposition, la municipalité de BUDOS se prononça, à l'unanimité en faveur de la première solution. L'idée de n'avoir plus à traverser le CIRON emporta l'adhésion générale.

Finalement, le département retint la première solution à la grande satisfaction de BUDOS. Cette route emprunta jusqu'à Prat, le tracé d'un chemin forestier déjà existant pour les dessertes locales, elle le prolongea d'une voie entièrement nouvelle et parfaitement rectiligne jusqu'à la Hure où elle retrouva le tracé d'un autre chemin forestier local jusqu'à VILLANDRAUT. Ceci explique pourquoi la route actuelle épouse quantité de sinuosités jusqu'à Prat et au-delà de la Hure (celles des anciens chemins) tandis qu'elle est tracée toute droite, au cordeau, entre Prat et la Hure. Un peu plus tard, on devait compléter le tracé par la variante proposée de Prat à NOAILLAN par Peyrebernède. C'est en ces années là que ces routes ont pris la configuration que nous leur connaissons encore.

Le 11 novembre 1866, pour accueillir dignement ce nouveau chemin tant désiré, BUDOS prit la décision de niveler sa place (qui jusque là était en pente) et de l'entourer d'un système de caniveaux évacuant les eaux vers le flanc de la colline, le tout pour la modique somme de 315 francs.



????? chemins de terre à voie unique abandonnés au profit de nouveaux tracés

????? routes empierrées à deux voies créées sur tracés entièrement nouveaux

++++ routes empierrées à deux voies créées sur des tracés d'anciens chemins de terre à voie unique.

La reconstruction du clocher

Le clocher primitif de l'église était un "clocher pignon" roman datant du XII^{ème} siècle, autrement dit un mur plat percé de fenêtres pour accueillir les cloches. Il était identique à ceux qui nous ont été conservés, à ILLATS ou LÉOGEATS par exemple.

Son état était devenu critique. Une large fissure s'était ouverte dans sa partie droite sur presque toute sa hauteur. Il fallait rapidement intervenir sous peine de le voir s'effondrer.



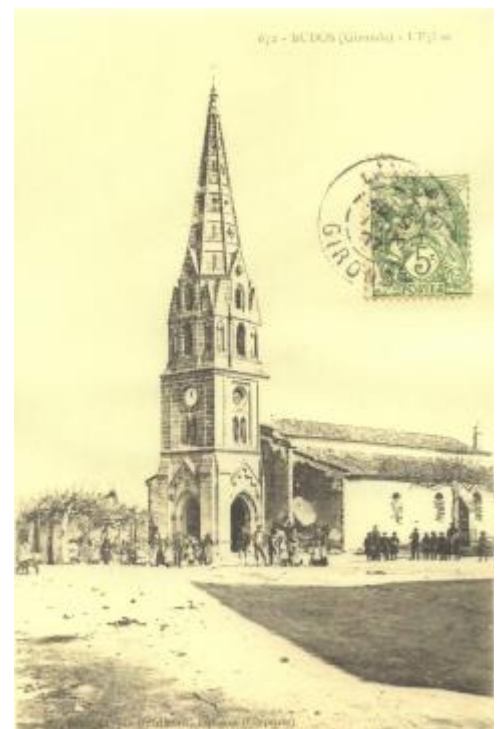
Ancien clocher de l'église de BUDOS

Deux solutions s'affrontaient, ou bien le consolider et le restaurer, ou bien l'abattre et en construire un autre entièrement nouveau. La restauration parut devoir être très coûteuse pour un résultat incertain. On avait beaucoup trop attendu. Il aurait fallu intervenir au moins vingt ou trente ans plus tôt car la lézarde était ancienne. Mais depuis la révolution, la municipalité avait somnolé en regardant passer le temps et l'on n'avait rien fait. Mais il faut dire aussi qu'une mode nouvelle déferlait sur le diocèse de BORDEAUX. Le Cardinal DONNET aimait les clochers pointus, ceux qui se voient de loin dans la campagne, c'était pour lui une passion. Et nombre de municipalités de l'époque estimèrent utile de satisfaire le vœu du Cardinal. Les clochers de PODENSAC, CÉRON BOMMES, SAUTERNES, VILLANDRAUT etc. ? etc. ?, tous contemporains en portent le témoignage.

On opta donc pour la solution d'une construction entièrement nouvelle, conforme à la mode du temps et l'on confia le projet à l'architecte LAMBERT, celui-là même qui avait conçu et réalisé le nouveau presbytère deux ans auparavant. Il présenta ses plans et son devis le 1^{er} avril 1865 pour un montant de 10.715frs85. Après examen et délibération, le Conseil Municipal les approuva au cours de sa séance du 21 mai suivant. Il n'y avait plus qu'à procéder à l'adjudication publique des travaux, laquelle fut autorisée par le Préfet dès le 12 juin tout se passa très vite puisque le 2 juillet on procédait au dépouillement des soumissions. Ce fut le maître maçon BENQUEY aîné qui l'emporta en proposant un rabais de 11% sur le devis de l'architecte et en acceptant de réutiliser dans la construction les pierres récupérables dans l'ancien édifice.

Les travaux commencèrent aussitôt et furent rondement menés puisque tout fut terminé en quinze mois. A la Toussaint 1866, BUDOS disposait de son nouveau clocher. Dès le 11 novembre la municipalité pouvait arrêter ses comptes, d'ailleurs assez complexes car il fallait tenir compte de quelques aménagements supplémentaires non prévus au devis, du rabais accepté par l'entrepreneur, de la valeur des matériaux réutilisés, etc. ? Un véritable compte d'apothicaire. En définitive, on arrêta le compte à la somme de 10.426frs42.

Le Baron de BRIVAZAC, fils de Catherine Delphine de La ROQUE-BUDOS, dernière descendante directe des seigneurs locaux, offrit à la commune l'horloge qui, même si elle a reçu quelques aménagements au fil du temps, rythme encore la vie du village. C'est en reconnaissance de ce don que les armes de la famille des LARROQUE BUDOS furent sculptées sur la façade Sud du clocher, la façade Ouest recevant celles du Cardinal DONNET et la façade Nord, celles du Pape PIE IX, régnant à l'époque.



Nouveau clocher de l'église de BUDOS

Un projet bien avancé mais inabouti, celui des écoles

C'est en 1793 que BUDOS avait vu s'ouvrir sa première école publique avec le citoyen BEDOURET pour instituteur. C'était une école payante et non obligatoire. A l'origine, elle ne fut fréquentée que par des garçons. Or, dès la prise de pouvoir de NAPOLÉON III, le gouvernement impérial se mit à exercer une forte pression sur les communes pour que les filles puissent avoir accès à l'instruction. Les municipalités, celle de BUDOS, tout comme celles des villages environnants n'en voyaient pas tellement l'intérêt et le firent savoir très officiellement au Préfet. Rien n'y fit, le gouvernement tint bon et il fallut bien ouvrir une école des filles. Cette décision fut prise à BUDOS le 15 mai 1852 et Mlle. PESSERRE fut embauchée comme première institutrice communale au salaire de 100 francs par an. Nous noterons en passant que son collègue masculin en percevait très exactement le double ?

Mais dans le même temps, il avait été décidé que les communes prendraient à leur charge le coût de l'instruction primaire des enfants les plus indigents du village. Cette disposition, jusqu'aux lois de Jules FERRY eut pour conséquence curieuse que, dans chaque localité, seuls les enfants des plus riches (ceux qui pouvait payer) et les enfants des plus pauvres (pris en charge par la collectivité) pouvaient avoir accès à l'instruction. Ceux des classes moyennes demeuraient illettrés.

En 1856 la municipalité prenait en charge l'instruction de dix enfants indigents, tous des garçons. Le Préfet réagit, le gouvernement veut voir prendre en charge des filles. La municipalité résiste, l'école n'est pas la place des filles elles ont mieux à faire en restant auprès de leur mère ? Si quelques familles estiment devoir envoyer leurs filles chez Mlle. PESSERRE, c'est leur affaire, mais ce n'est pas à la commune d'intervenir. Le Préfet se fâcha, il fallut bien céder. On décida de prendre en charge huit garçons et deux filles. Mais la pression du gouvernement se fait encore plus forte. Dix enfants, ce n'est pas suffisant. Il faut prendre d'avantage d'enfants en charge et augmenter le contingent des filles. Le Préfet suggère le chiffre de 14 enfants répartis entre 8 garçons et 6 filles.

Le Conseil Municipal de BUDOS se réunit le 18 novembre 1860 pour discuter de cette affaire. De cette délibération, il ressort que l'instruction des petites budossaises n'est vraiment pas sa priorité. On décide que le chiffre de quatorze n'est pas raisonnable et on va tenter un combat d'arrière garde. Le Conseil décide de "*porter à douze le nombre d'enfants à admettre gratuitement à l'école des garçons et n'admettre aucun enfant à l'école des filles. Cette mesure répondrait beaucoup mieux aux besoins de la commune*". Le Préfet renverra cette proposition avec fracas en exigeant la désignation de filles. Il faudra beaucoup de temps à la municipalité pour admettre qu'une fille ne perdait pas son temps à l'école ?

Au-delà de ces polémiques se posait un tout autre problème. La commune ne disposait d'aucun bâtiment scolaire. Les classes se tenaient dans la seconde maison située à droite, tout au début de la rue du Ciron. Les écoles y étaient simples locataires. Depuis quelques années déjà, la municipalité se préoccupait de trouver un terrain pour y construire un groupe scolaire communal. Elle avait surtout cherché dans les limites du réaménagement du bourg, en particulier derrière l'église, mais n'y avait trouvé aucune solution convenable.

Après avoir renoncé à jumeler l'école avec le presbytère, c'est en juin 1868 que l'on trouva l'occasion d'acheter, pour 1.000 francs un terrain un peu excentré, certes, mais dont la situation et les dimensions étaient acceptables.

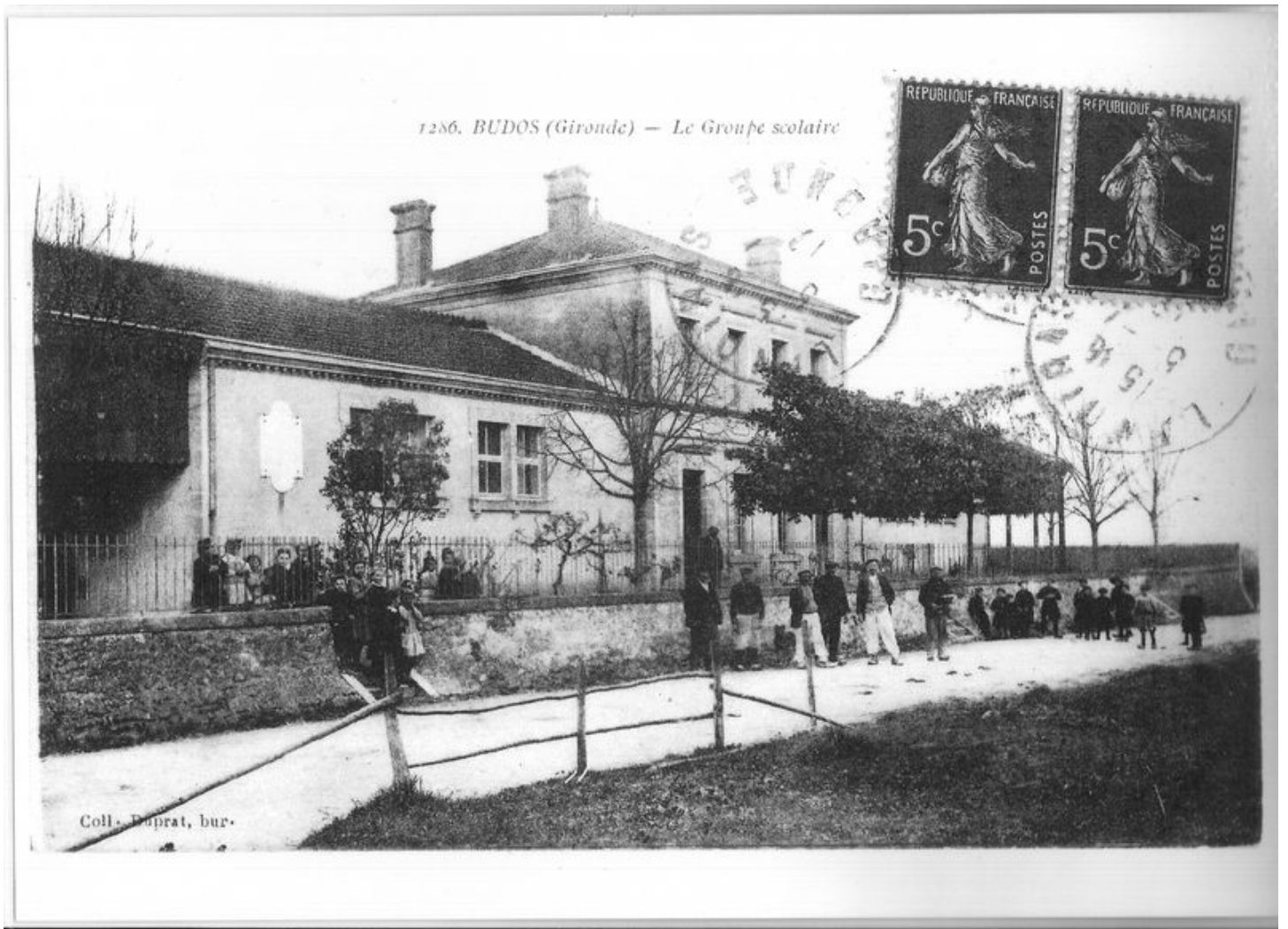
On confia le dessin des plans et l'établissement du devis à l'architecte BRUNET qui les remit le 14 juillet 1870 pour un montant de 15.938frs45.

Le Conseil Municipal se réunit le 20 juillet pour en prendre connaissance et les approuver, mais pour constater aussi que la commune ne disposait plus que de 3.000 francs dans ses réserves et qu'elle ne pouvait absolument pas se lancer dans cette construction sans un sérieux concours extérieur. Après en avoir délibéré, le Conseil s'adressa au Préfet en lui faisant observer que jusque là, et depuis tantôt vingt ans, la commune avait entrepris quantités d'opérations et qu'elle les avait effectivement conduites à leur terme sans demander le moindre concours à quiconque. Le Conseil faisait au surplus observer, et à juste titre, que dans ce projet d'école, la commune n'était pas resté passive puisqu'elle avait déjà acheté le terrain, fait dresser les plans et devis à ses frais et qu'elle mettait encore 3.000 francs sur la table. Il demandait donc, en conclusion que l'état et le département veuillent bien prendre à leur charge les 12.938frs45 manquants.

C'était le 20 juillet 1870 ? La guerre Franco ? Allemande venait d'éclater trois jours plus tôt, le 17 juillet. Le gouvernement allait désormais avoir bien d'autres priorités.

De ce fait, et après maintes péripéties, les écoles ne furent construites qu'en 1883, mais sur un autre terrain et sur d'autres plans (néanmoins dressés par le même architecte) et pour un montant de 22.156frs04.

Seul le conflit de 1870 avait empêché la municipalité de mener à bien son projet.



Les écoles de BUDOS avant 1914

Jusqu'en 1850, le village ne différait guère de ce qu'il avait été sous l'Ancien Régime. Si l'on excepte la démolition du château, ni la Révolution, ni le Premier Empire, ni la Restauration n'y avaient pratiquement laissé de traces. C'est sous le Second Empire qu'en vingt ans de mutations quasiment frénétiques ce village devait prendre la configuration générale qu'il a conservé, jusqu'à nos jours.

Ce fut, dans l'histoire de BUDOS, une période tout à fait exceptionnelle dont le souvenir doit être conservé.